

DELIBERATION : 2023-01-17

OBJET : Avis sur la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement et de dérivation des eaux, de l'instauration des périmètres de protection ; l'autorisation d'utiliser de l'eau pour la production et la distribution publique destinée à la consommation humaine et de prélèvement de l'eau valant récépissé de déclaration de prélèvement d'eau ; la déclaration de cessibilité des terrains nécessaires à l'opération en vue de la mise en conformité des captages des sources de la Lagne et la Basse Lagne sur la Commune de Castellane.

L'an deux mil vingt-trois et le quatorze février à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

Allos :

Angles :

LIAUTAUD Olivier

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

GARNIER Brice

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
VINCENT Jean-Marc
TILLEMANN Line
JONKER Nina
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

GAGLIO Baptiste

Entreaux :

GUIBERT Lucas
COTTON Daniel
DONNINI Gérard
BONIFASSI Éric

La Garde :

CEIL Jean-Charles

La Mure Argens :

RE Jean-Paul

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

LAUTARD Yvan

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge

GIRAUD Sophie

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

PATRICOLA Sauveur

Sausses :

DAGONNEAU Franck

Senez :

FORT Jean-Claude

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye :

Val de Chagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. IACOBBI Christophe ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis ; M. LANTELME Michel ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. COLLOMP Thierry ; M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. SGARAVIZZI Jean-Marie ; M. BAC Aimé suppléé par M. LIAUTAUD Olivier ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ; M. MARANGES Philippe ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; M. LAUGIER Joël suppléé par M. CEIL Jean-Charles ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme PONS-BERTAINA Viviane suppléée par M. LAUTARD Yvan ; Mme VACCAREZZA Francine ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. GERIN-JEAN François ayant donné pouvoir à Mme GIRAUD Sophie ; Mme ISNARD Madeleine ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. VIALE Thierry ; M. DURAND Gilles suppléé par M. FORT Jean-Claude ; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie

Absents excusés : Mme FALASCHI Sandra ; M. GRAC Stéphane ; M. SILVY Jean-Louis ; M. BICHON Bruno ; M. ROUSTAN Claude

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Avis sur la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement et de dérivation des eaux, de l'instauration des périmètres de protection ; l'autorisation d'utiliser de l'eau pour la production et la distribution publique destinée à la consommation humaine et de prélèvement de l'eau valant récépissé de déclaration de prélèvement d'eau ; la déclaration de cessibilité des terrains nécessaires à l'opération en vue de la mise en conformité des captages des sources de la Lagne et la Basse Lagne sur la Commune de Castellane.

Exposé

Au titre de sa compétence en matière de régularisation administrative des captages d'eau potable pour ses Communes membres, la CCAPV porte la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour les captages des sources de la Lagne et la Basse Lagne sur la commune de Castellane.

Cette procédure permettra notamment à la commune, à l'issue du bon déroulement de l'enquête publique, d'être autorisée à :

- prélever l'eau au niveau des captages mentionnés ci-dessus ;
- distribuer l'eau en provenance des captages destinée à la consommation humaine ;
- mettre en place les périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée des captages.

Conformément aux termes de l'article R181-38 du Code de l'Environnement, le Conseil Communautaire de la CCAPV – collectivité intéressée par le projet – est invité à émettre un avis, notamment au regard des incidences environnementales notables.

Le courrier de sollicitation adressé par la Préfecture ainsi que la note de présentation du dossier d'enquête publique sont joints à la présente délibération.

Décision

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'EMETTRE** un avis favorable sur la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement et de dérivation des eaux, de l'instauration des périmètres de protection, l'autorisation d'utiliser de l'eau pour la production et la distribution publique destinée à la consommation humaine et de prélèvement de l'eau valant récépissé de déclaration de prélèvement d'eau, la déclaration de cessibilité des terrains nécessaires à l'opération en vue de la mise en conformité

Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Affiché le 14/02/2023

ID : 004-200068625-20230214-2023_01_17-DE

des captages des sources de la Lagne et la Basse Lagne sur la Commune de Castellane.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 14 février 2023

Le Président,



Maurice LAUGIER